

« Villain chien deshonneste ! » Sur les invectives proférées par des femmes trahies
dans la première traduction française du *Décameron*

Ces dernières années, les linguistes ont commencé à s'intéresser de plus en plus à des usages du langage qui visent à insulter ou à médire. L'expression des sentiments négatifs sous forme de diverses manifestations de la violence langagière, aussi bien à l'oral qu'à l'écrit, a donc retenu l'attention de nombre de chercheurs. C'est souvent l'aspect sociologique, lié au comportement dans l'espace public et aux rapports de pouvoir, qui est au premier plan dans ces études qui portent sur des oppositions comme la civilité vs l'incivilité, la politesse vs l'impolitesse¹, mais on s'intéresse au phénomène de violence langagière aussi du point de vue théorique des structures langagières. C'est le cas par exemple de Jean-Claude Anscombre, qui cherche à bâtir une théorie sémantique des jurons, des insultes et d'autres exclamatives².

Je m'intéresse à un aspect particulier de la violence langagière, à savoir les injures proférées dans une situation d'interaction fictionnelle. Le texte qui retient mon attention est la première traduction française du *Décameron* de Boccace, faite par Laurent de Premierfait au début du XV^e siècle³. Le texte original de Boccace, *Il Decameron*, paru en italien vers 1351, a été très vite diffusé en Europe, et notamment en France. D'après la préface du traducteur, l'œuvre a été traduite en collaboration avec un humaniste toscan, Antonio d'Arezzo, qui aurait d'abord traduit le texte italien en latin, après quoi Premierfait l'aurait transposé en français⁴. Selon Carla Bozzolo, entre autres, la traduction, malgré quelques fautes d'interprétation, ne présente pas d'omissions et témoigne d'un « certain désir de garder la prose de Boccace »⁵.

Il est connu que l'influence de Boccace a été remarquable en France, d'abord dans les milieux cultivés et aristocratiques, et plus largement ensuite avec l'apparition de l'imprimerie à la fin du XV^e siècle. C'est la raison pour laquelle je considère comme pertinent d'étudier la traduction de Premierfait : elle a selon toute probabilité eu une influence considérable sur la langue littéraire française aux XV^e et XVI^e siècles.

Le Décaméron inclut, parmi ses cent nouvelles, un bon nombre de celles qui racontent une situation de conflit entre deux personnages. J'ai choisi pour objet de mon étude deux nouvelles qui présentent chacune une scène où un personnage féminin découvre (ou croit découvrir) que son mari l'a trompé, à savoir III, 6 et IX, 5. Dans la première, Catelle, une dame noble, croit que son mari Philippel l'a trompée, mais se

¹ Voir Claudine Moïse, « Espace public et fonction de l'insulte dans la violence verbale. » In : Dominique Lagorgette (dir.), *Les insultes en français : de la recherche fondamentale à ses applications*. Chambéry, Université de Savoie, 2009, p. 201-217.

² Jean-Claude Anscombre, « Notes pour une théorie sémantique des jurons, insultes et autres exclamatives. » In : Dominique Lagorgette (dir.) *Les insultes en français*, op. cit., p. 9-30.

³ Éd. Giuseppe Di Stefano. Bibliothèque du Moyen Français. Montréal, Éditions CERES, 1998.

⁴ Op. cit., p. 5.

⁵ Carla Bozzolo, *Manuscrits des traductions françaises d'œuvres de Boccace : XV^e siècle*. Medioevo e umanesimo, 15. Padova, Editrice Antenore, 1973, p. 27.

méprend complètement et adresse ses injures à Richard qu'elle prend pour son mari. Dans la seconde, Tisse, la femme de l'artisan nommé Calandrin, surprend son mari en train d'embrasser une jeune femme. Chacune des deux nouvelles inclut un passage de discours rapporté où le personnage féminin se met en rage contre son mari – ou celui qu'elle prend pour son mari. Dans les deux cas, l'énonciatrice est furieuse à cause de l'humiliation et de la douleur causées par l'infidélité, supposée ou réelle, de l'époux. Les deux situations décrites présentent des similitudes, mais aussi des différences, dont la première concerne l'appartenance sociale de la locutrice : Catelle, le personnage principal de III, 6, appartient à la noblesse, alors que Tisse, une des protagonistes de IX, 5, est une femme du peuple. Une deuxième différence est liée à la situation de parole : alors que Catelle injurie son interlocuteur en l'absence de témoins, Tisse injurie son mari en présence d'autres personnages.

Les deux passages étudiés représentent un discours direct spontané avec un effet de réel très puissant, créé surtout par les termes d'injure et les diverses interjections. Comme Anscombe, je m'intéresse aux insultes surtout lorsqu'elles appartiennent à la classe des exclamatives, qui sont propres à manifester directement les sentiments et émotions de l'énonciateur au lieu de se contenter de les décrire. Anscombe⁶ souligne que le point d'exclamation n'est pas un critère suffisant pour considérer un énoncé comme une exclamative mais que cette catégorie doit être définie par des propriétés linguistiques repérables. Cela est d'autant plus vrai dans le cas qui m'intéresse que le point d'exclamation n'est que rarement présent dans les manuscrits médiévaux. Les deux exemples qu'Anscombe donne sont destinés à élucider le caractère particulier des exclamatives : si j'énonce *J'ai mal*, c'est pour informer mon interlocuteur que je ressens une douleur, mais si je dis *Aïe !*, je présente ma parole comme une réaction spontanée à la douleur, ce qui signifie qu'il s'agit d'une exclamative. Les critères pour considérer un énoncé comme une exclamative sont donc liés à l'engagement du locuteur dans sa propre parole. Et puisqu'une exclamation est présentée comme une réaction spontanée à une sensation ou une expérience émotive, elle ne peut guère être accompagnée d'intensifieurs de degré tels que *très* : on peut bien s'exclamer *Quelle regrettable manie !* mais non **Quelle très regrettable manie !* Autrement dit, la valeur sémantique de l'exclamative dépend uniquement de l'instance d'énonciation et non du sens original des mots prononcés. Les exclamatives se rapprochent en cela des jurons, qui sont, d'après Émile Benveniste, des « décharges émotives », par lesquelles l'émetteur « se trahit plutôt qu'il ne se révèle »⁷.

Anscombe regroupe les exclamatives en quatre sous-classes, à savoir (1) les onomatopées, (2) les interjections exhortatives, (3) les interjections psychologiques et (4) les insultes⁸. Parmi ces quatre sous-classes, ce sont les deux dernières qui m'intéressent. Les interjections psychologiques incluent celles qui expriment un sentiment (= interjections endogènes), par exemple *Hélas !*, *Pouah !*, et celles qui

⁶ Anscombe, « Notes pour une théorie sémantique des jurons ». In : Dominique Lagorgette (dir.) *Les insultes en français*, op. cit., p. 9.

⁷ Émile Benveniste, « La blasphémie et l'euphémie. » *Problèmes de linguistique générale II*. Paris, Gallimard, 1974, p. 254-257, p. 256.

⁸ Anscombe, « Notes pour une théorie sémantique ». In : Dominique Lagorgette (dir.), *Les insultes en français*, op. cit., p. 16-21.

expriment une réaction face à une situation (= interjections exogènes), groupe qui comprend surtout des jurons et des interjections qui leur ressemblent (ex. *Flûte !*, *Merde !*). L'*insulte* est pour Anscombe une notion générale qui inclut aussi bien les *insultes* prononcées en l'absence de la personne visée que les *injures* énoncées en sa présence⁹.

Les nouvelles de Boccace mettent en scène un grand nombre de situations où un personnage affiche ses sentiments ou réagit à la situation par une énonciation spontanée qui consiste surtout en des exclamatives. Dans ces actes de parole, l'engagement du locuteur ou de la locutrice dans son énonciation prime sur le contenu asserté par les paroles. Dans ce qui suit, j'essaierai de donner une idée d'ensemble des différents moyens d'expression de sentiments négatifs dans les discours des deux personnages féminins. Je porterai mon attention surtout aux injures et aux exclamatives en général, mais également à d'autres procédés qui visent à insulter l'interlocuteur. J'entends donc par « injure » un acte langagier qui comprend non seulement ce qui est dit, mais aussi le « dire », et éventuellement aussi le « faire », à savoir le gestuel qui accompagne l'énonciation.

Les deux passages incluent non seulement des injures adressées à l'interlocuteur, mais également d'autres types d'exclamatives, par exemple des interjections psychologiques, des appels à la malédiction¹⁰ et des renvois à Dieu. Ces derniers ressemblent de par leur fonction à des jurons en ce qu'ils sont des réactions face à la situation et n'ont pas de véritable contenu sémantique.

À propos des injures, on peut constater tout d'abord que chacun des deux passages présente beaucoup de répétitions des mêmes formules, ce qui est vrai surtout du discours de Catelle. Cela concorde naturellement bien avec le fait que les injures sont surtout une expression d'émotion et non tellement un apport d'information. La répartition des injures en injures *spécifiques* et injures *non spécifiques* met en lumière le type d'émotivité des deux énonciations : alors que les injures spécifiques s'appuient sur les caractéristiques réelles de l'injurié (suivant le principe selon lequel « [i]l n'y a que la vérité qui blesse »¹¹), les injures non spécifiques sont des formules et des expressions péjoratives toutes faites, des mots qui choquent généralement par leur caractère transgressif et se rapprochent en cela des jurons. On peut même soutenir avec Evelyne Larguèche que les injures non-spécifiques sont en fait des substituts de l'expression corporelle de l'agression, c'est-à-dire de la violence physique¹².

La classification des injures énoncées par les deux personnages en spécifiques et non-spécifiques fait ressortir quelques différences entre les deux énonciations, même si dans chacune ce sont les injures non-spécifiques qui sont majoritaires. Les propos de Tisse contiennent plus d'injures qui évoquent les caractéristiques réelles de son mari Calandrin. Voici des exemples :

⁹ *Ibid.* p. 27.

¹⁰ Diane Vincent, « L'agression verbale comme mode d'acquisition d'un capital symbolique. » In : Béatrice Fracchiolla, Claudine Moïse, Christina Romain et Nathalie Auger (dir.), *Violences verbales*. Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 37-53.

¹¹ Evelyne Larguèche, « L'injure à la trace. » In : Dominique Lagorgette (dir.), *Les insultes en français*, op. cit., p. 75-93, p. 79.

¹² *Ibid.*

Voiez ci bel amant ! (IX, 5, p. 1049)

O vieillart radoté ! (IX, 5, p. 1049)

Par chacune des deux premières injures, l'énonciatrice se moque de Calandrin en évoquant ses caractéristiques de façon ouverte ou ironique. Cette ridiculisation, liée à l'âge et l'impuissance attribués à Calandrin, est très évidente également dans le troisième énoncé (qui n'est pas une exclamative mais vise pourtant à injurier) :

[...] ne congnois tu toy mesme, car se de ton corps estoit espreint tout le juz, il n'en sauldrait ja tant qu'il souffisist a la saulse d'une personne ? (IX, 5, p. 1049)¹³

Cependant, une plus grande partie des injures proférées par Tisse sont non spécifiques, c'est-à-dire des expressions « prêtes à l'emploi ». On peut les considérer comme des « décharges émotives », voire comme des « cris déguisés », pour utiliser une expression de Larguèche¹⁴. Voici quelques-unes de ces injures non spécifiques :

[...] o Calandrin, larron publique, [...] (IX, 5, p. 1047)

O chien ort et difame ! (IX, 5, p. 1049)

Vilain et meschant homme, [...] (IX, 5, p. 1049)

[...] ung si villain homme comme tu es ! (IX, 5, p. 1049)

Les épithètes n'évoquent pas la personne visée en particulier mais sont plutôt des adjectifs et noms péjoratifs usuels, qui peuvent être employés à propos de n'importe qui.

Cette tendance à choisir des injures non spécifiques est encore plus évidente dans l'énonciation de Catelle. En fait, les termes d'injure utilisés par elle n'en incluent aucun qui soit spécifique, si on ne compte pas parmi les spécifiques les expressions qui contiennent l'adjectif *desloyal* ou *deshonneste* :

O traistre desloial, [...] (III, 6, p. 364)

[...] villain chien deshonneste ! (III, 6, p. 365)

Cestui chien desloial [...] (III, 6, p. 365)

Tu, mastin desloyal, [...] (III, 6, p. 365)

¹³ Dans le texte original, nous lisons: « Or non ti conosci tu, tristo? non ti conosci tu, dolente? che premendoti tutto, non uscirebbe tanto sugo che bastasse a una salsa. » (G. Boccaccio, *Decameron*, a cura di Vittore Branca. Mondadori, Milano, 1985, IX 5, p. 774). Une expression injurieuse similaire est utilisée dans la nouvelle II, 10 (p. 216) par un autre personnage féminin, qui se moque, elle aussi, de son vieux mari : «E ancor vi dico più: che quando costui mi lascerà, che non mi pare a ciò disposto dove io voglia stare, io non intendo per ciò di mai tornare a voi, di cui, tutto premendovi, non si farebbe uno scodellino di salsa, per ciò che con mio grandissimo danno e interesse vi stetti una volta ». Il semble s'agir d'une insulte liée au contexte italien de l'époque de Boccace. La traduction de Premierfait reprend l'expression presque telle quelle, la seule modification est l'ajout de « d'une personne », par lequel le traducteur a probablement voulu souligner la faible quantité de la sécrétion, insinuant qu'il n'y en a même pas pour une personne, pour ne pas parler de deux.

¹⁴ Évelyne Larguèche, *Injure et sexualité. Le corps du délit*. Paris, PUF, 1997, p. 73.

Ce qui frappe le plus dans ces injures, c'est la répétition. Le choix d'utiliser à plusieurs reprises le mot *chien* et ses synonymes fait de ces expressions des formules qui font l'effet de « cris déguisés », voire éventuellement des substituts de violence physique. Et, en effet, à un certain moment de son discours Catelle évoque la possibilité d'agression physique, à laquelle elle n'a pourtant pas recours, à la différence de Tisse :

Par la foy de Dieu, je ne scay qui me retient que je ne fiche mes mains en tes yeulx et que je ne les tire hors de la teste ! (III, 6, p. 365)

Le reste des injures énoncées par Catelle, très répétitives, sont plutôt non spécifiques. L'effet de « décharge émotive » est accentué par des injures de plus en plus agressives au fur et à mesure que la fureur de l'énonciatrice augmente à cause du silence de son interlocuteur :

[...], home mauvais et pervers ! (III, 6, p. 364)

Oh mauvais homme, [...] (III, 6, p. 365)

Tu, Philippel, chien annuyeux, [...] (III, 6, p. 366)

Dy, mauvais homme, [...] (III, 6, p. 366)

Pour quoy ne respons tu, chien hideux ? (III, 6, p. 366)

Signalons que l'épithète favorite de Catelle n'est pas *villain*, comme chez Tisse, mais *mauvais*, adjectif qui convient peut-être mieux au statut social de l'énonciatrice et de son interlocuteur¹⁵.

La classification sémantique des injures utilisées par les deux personnages révèle quelques tendances intéressantes. Je me suis inspirée d'un article de Claude Postel¹⁶, qui a étudié les invectives des polémistes religieux du temps de la Réforme, au XVI^e siècle. Dans les écrits polémiques étudiés par Postel, l'adversaire (un protestant ou un catholique, selon la confession du polémiste) est assailli au moyen d'invectives situées à trois niveaux selon leur gravité : au niveau 1, on ridiculise l'adversaire par l'ironie et la dérision, au niveau 2, on le dévalorise et l'avilit avec des allusions au corps, qui est la source du péché dans la conception chrétienne, et au niveau 3, on le néantise au moyen d'allusions au bestiaire, ce qui revient à le déshumaniser¹⁷.

On ne peut naturellement pas appliquer la typologie de Postel telle quelle au texte de Boccace. Cependant, il est possible d'identifier dans le discours des deux femmes certains des éléments listés par Postel. L'énonciation de Tisse inclut pas mal d'ironie, qui ridiculise Calandrin en faisant allusion à son âge, sa laideur et son impotence. Le passage déjà cité, où Tisse n'hésite pas à se moquer de Calandrin en faisant allusion aux fonctions du corps, est propre à avilir ce personnage :

¹⁵ D'après le *Dictionnaire du Moyen Français*, les deux adjectifs renvoient à l'idée de la contradiction avec la morale et même à celle de la trahison. L'adjectif *vilain* signifie, en outre, 'roturier (et non pas noble' et 'laid, qui déplaît à la vue', deux caractéristiques qui conviennent à Calandrin et non à Philippel/Richard. DMF 2012, s.v. *mauvais*, s.v. *vilain*, www.atilf.fr/dmf.

¹⁶ Claude Postel, « Les invectives au temps de la Réforme. France 1510-1584 ». In : Dominique Lagorgette (dir.), *Les insultes en français*, op. cit., p. 261-270.

¹⁷ *Ibid.*, p. 263.

[...] ne congnois tu toy mesme, car se de ton corps estoit espreint tout le juz, il n'en sauldrait ja tant qu'il souffisist a la saulse d'une personne ? (IX, 5, p. 1049)

Les propos de la dame Catelle, moins colorés par le dénigrement ironique et évitant la vulgarité, ne cherchent guère à ridiculiser le mari supposé trompeur. Ils incluent pourtant eux aussi des allusions au corps, quoique sous une forme métaphorique moins directe que dans les paroles de Tisse :

Tu, mastin desloyal, as au jour d'huy esté vaillant et fort, et en ta maison tu as acconstumé d'estre floible et impotent. [...] Tu cuidoies mettre juz tes sommaiges et vouloies comme moult frec chevalier venir en la bataille. (III, 6, p. 365)

Cependant, comme c'est à Richard et non pas à son mari Philippel qu'elle adresse ses paroles, sans le savoir, le résultat non voulu est que le mari est humilié aux yeux de l'amant, qui apprend par les paroles de Catelle la faiblesse des « prestations » de celui-ci.

Quant au troisième niveau de l'acte d'injurier, celui qui néantise l'interlocuteur, on peut noter la fréquence élevée, dans les deux énonciations, du mot « chien ». Cependant, ce terme semble être une injure bien conventionnelle, donc sémantiquement affaiblie, dans le contexte culturel de ces nouvelles et ne peut donc guère être considéré comme un moyen pour néantiser l'adversaire. Les adjectifs associés au mot *chien* sont pourtant intéressants à observer. Alors que les épithètes comme *desloial* et *deshonneste*, qui déterminent plus d'une fois le terme *chien* dans le discours de Catelle, ne sont pas propres à déshumaniser l'injurié, les adjectifs faisant référence à la saleté sont peut-être plus facilement associés à l'animalité. Chacune des deux énonciations offre une occurrence de ce genre :

[Tisse :] O chien ort et difame ! (IX, 5, p. 1049)

[Catelle :] [...] tu, chien hideux ? (III, 6, p. 366)

Dans un article récent, Diane Vincent¹⁸ compte parmi les procédés discursifs qui construisent un affrontement verbal les « appels à la malédiction ». Il n'est pas surprenant que les passages étudiés du *Décameron* en fassent usage. Cependant, il est notable que c'est l'énonciation de Tisse, femme appartenant aux classes populaires, qui en contient, alors qu'ils sont absents dans celle de Catelle. Au lieu de malédiction, l'énonciation de Catelle contient des louanges à Dieu, ce qui convient peut-être mieux à son rang social. On peut dire que chacun des deux actes langagiers, les malédiction et les louanges à Dieu, sert, en dernier lieu, à décharger les émotions de l'énonciatrice en appelant à des forces transcendantes:

[Tisse :] Que maldicte soit l'amour dont je te aimai tant qu'il te samble que tu n'ayes pas assez a faire en ta maison, qui vas par estranges maisons en toy amourand de femmes ! (IX, 5, p. 1049)

¹⁸ Diane Vincent, « L'agression verbale comme mode d'acquisition d'un capital symbolique ». In : B. Fracchiolla et al., op. cit., p. 37-53.

[Tisse :] [...] je ne serai pas maintenant celle Tisse qui te engroissoit, la quele Dieux face courroucee quelconque elle soit, car certes elle est meschante femme par ce qu'elle prent plaisir en ung si villain homme comme tu es ! (IX, 5, p. 1049)

[Tisse :] Or soit sa femme en son mal an que Dieux lui doint ! (IX, 5, p. 1050)

Les appels à la malédiction, considérés comme des actes langagiers transgressifs, sont réprouvés depuis toujours, surtout dans certains milieux sociaux, alors que louer Dieu est évidemment un acte acceptable :

[Catelle :] Mais louez soit Dieu que au jour d'huy tu as labouré ton propre champ et non pas champ estrange. (III, 6, p. 365)

[Catelle :] Maiz louez soit Dieux, car par la cautele de moy l'eaue est devalee du hault en bas ainsi comme elle devoit. (III, 6, p. 365)

Il en va sans doute autrement des interjections qui se contentent d'évoquer Dieu sans louanges. Sémantiquement, ce sont bien sûr des expressions opposées aux jurons proprement dits, mais en même temps, comme les jurons, ce sont des interjections psychologiques exogènes, c'est-à-dire des réactions face à une situation¹⁹. Leur éventuelle valeur transgressive dépend de leur fonction dans l'acte d'énonciation. Les discours des deux femmes les associent à des menaces de vengeance ou de malédiction, ce qu'on peut peut-être considérer comme transgressif :

[Tisse :] Par la croix Dieu, ainsi n'en ira mie la besoigne, que je ne me venche de celle villenie ! (IX, 5, p. 1047)

[Tisse :] Par la foy Dieu, je ne serai pas maintenant celle Tisse qui te engroissoit, la quele Dieux face courroucee quelconque elle soit, car certes elle est meschante femme par ce qu'elle prent plaisir en ung si villain homme comme tu es ! (IX, 5, p. 1049)

[Catelle :] Par la foy de Dieu, je ne scay qui me retient que je ne fiche mes mains en tes yeulx et que je ne les tire hors de ta teste ! (III, 6, p. 365)

[Catelle :] [...] mais, par Dieu ! ung scet aultre que l'aultre, pour ce que tu ne as peu executer la chose, car après toy j'ai envoyé meilleurs chiens que tu ne cuides. (III, 6, p. 365)

Jurer par Dieu signifie en principe que l'on affirme / garantit la vérité de ce qui est dit. Cependant, les extraits cités ne présentent pas d'assertions mais des actes de langage complètement différents. Ainsi l'objectif de ces expressions doit-il être autre que l'assertion de la vérité.

Un cas comparable est fourni par un énoncé de Catelle qui évoque la grâce de Dieu malgré le caractère agressif de l'acte envisagé :

¹⁹ Anscombe, « Notes pour une théorie sémantique ». In : Dominique Lagorgette (dir.), *Les insultes en français*, op. cit., p. 19.

[Catelle :] [...] mais se Dieux me donne sa grace, je te ferai souffrir volenté de celle chose. (III, 6, p. 366)

Associées à des actes de langage agressifs comme la menace, ces évocations de Dieu deviennent transgressives et peuvent ainsi être mises en parallèle avec les jurons.

Les deux extraits étudiés consistent donc, majoritairement, en des actes langagiers qui, au lieu d'asserter quelque chose, servent à manifester un engagement émotif très fort de l'énonciatrice dans sa propre parole. En plus des injures et des exclamatives déjà citées, les deux passages incluent un certain nombre d'interjections psychologiques endogènes, exprimant un sentiment. Ces interjections augmentent l'effet d'ensemble de ces deux énonciations comme des discours « non référentiels », propres à fonctionner comme l'expression langagière de sentiments et de réactions émotives vis-à-vis d'une situation :

[Tisse :] Laz moy ! (IX, 5, p. 1047)

[Catelle :] Oh moy, comment la fortune des femmes est meschante, et quans maris sont qui mauvaisement desservent l'amour de leurs femmes ! (III, 6, p. 364)

[Catelle :] Ah, meschante moy, ja sont passez huit ans et plus que tant je t'ay amé et je sens que tu ars pours l'amour d'une femme estrange, par qui tu es tout gasté, home mauvais et pervers ! (III, 6, p. 364)

[Catelle :] Laz moy, quel homme ay je aimé tant et par si longs ans ? (III, 6, p. 365)

On peut difficilement imaginer un langage plus imprégné d'émotion que le discours rapporté des deux personnages féminins du *Décameron*. La traduction de Laurent de Premierfait transmet fidèlement cet aspect émotif du texte original italien. Et je rappelle qu'il ne s'agit pas de *décrire* les émotions et les sentiments, mais de les *manifester* sous forme d'actes langagiers qui fonctionnent comme agressions ou comme décharges émotives. Les énonciations étudiées consistent en majeure partie en ce que Anscombe appelle, d'après Benveniste et Ducrot, « formations délocutives »²⁰. Dans celles-ci le sens original des termes est perdu et supplanté par l'engagement du locuteur dans sa propre parole. Ce que le texte de Boccace nous transmet avant toute autre chose, c'est la douleur, la jalousie et la rage que provoque la trahison, sentiments puissants dont l'expression peut être accompagnée d'une menace de violence physique ou d'un acte de violence réel.

Cette forte émotivité était probablement quelque chose d'assez nouveau à l'époque où Boccace a écrit son œuvre, et c'est peut-être une des raisons pour lesquelles les milieux littéraires italiens, imprégnés de l'humanisme, sont d'abord restés réservés à son égard. Le *Décameron* a en effet eu sa première diffusion italienne dans les milieux bourgeois et populaires²¹, alors qu'en France, à partir du début du

²⁰ Anscombe, « Notes pour une théorie sémantique ». In : Dominique Lagorgette (dir.) *Les insultes en français*, op. cit., p. 25.

²¹ Vittore Branca, *Boccaccio medievale*. Firenze, Sansoni, 1956, p. 6.

XV^e siècle, la traduction de Laurent de Premierfait a connu ses premiers succès auprès des classes supérieures, cultivées et littéraires, ce qui a certainement eu des conséquences pour la littérature française²².

Mervi HELKKULA
Université de Helsinki

BIBLIOGRAPHIE

Anscombre, Jean-Claude, « Notes pour une théorie sémantique des jurons, insultes et autres exclamatives ». In : Dominique Lagorgette (dir.), *Les insultes en français : de la recherche fondamentale à ses applications*. Université de Savoie, Chambéry, 2009, p. 9-30.

Benveniste, Émile, « La blasphémie et l'euphémie ». *Problèmes de linguistique générale II*. Paris, Gallimard, 1974, p. 254-257.

Boccace en France. De l'humanisme à l'érotisme. Paris, Bibliothèque nationale, 1975.

Bozzolo, Carla, *Manuscrits des traductions françaises d'œuvres de Boccace : XV^e siècle*. Medioevo e umanesimo, 15. Padova, Editrice Antenore, 1973.

Branca, Vittore, *Boccaccio medievale*. Firenze, Sansoni, 1956.

Ducrot, Oswald, *Le dire et le dit*. Paris, Minuit, 1984.

Larguèche, Évelyne, *Injure et sexualité. Le corps du délit*. Paris, PUF, 1997.

Larguèche, Évelyne, « L'injure à la trace ». In : Dominique Lagorgette (dir.), *Les insultes en français : de la recherche fondamentale à ses applications*. Chambéry, Université de Savoie, 2009, p. 75-93.

Moïse, Claudine, « Espace public et fonction de l'insulte dans la violence verbale ». In : Dominique Lagorgette (dir.), *Les insultes en français : de la recherche fondamentale à ses applications*. Chambéry, Université de Savoie, 2009, p. 201-217.

Postel, Claude, « Les invectives au temps de la Réforme. France 1510-1584 ». In : Dominique Lagorgette (dir.), *Les insultes en français : de la recherche fondamentale à ses applications*. Chambéry, Université de Savoie, 2009, p. 261-270.

Vincent, Diane, « L'agression verbale comme mode d'acquisition d'un capital symbolique ». In : B. Fracchiolla, Cl. Moïse, Chr. Romain et N. Auger (dir.), *Violences verbales*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 37-53

²² *Boccace en France. De l'humanisme à l'érotisme*. Paris, Bibliothèque nationale, 1975, p. 33.